COMMUNE DE GRIGNON

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 01 décembre 2014

Le 01 décembre 2014 à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CARON, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents: BLANC Lina - BRUNOD Dominique - BUSALB Corinne - CARON Stéphanie - CHAPPE Corinne - CHRISTIN Gilles- DUCHINI Pierre - GACHON Martine - HUGARD Thierry - KARST Bruno - MARCHAND Françoise - NICASTRO Marie- RIEU François - ROCIPON Denis - formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés: CHAZELAS Pierre - PAVIOL Franck (Pouvoir à S. CARON) – PETIT Brigitte

Etaient absents: CREMONE Ginette - DAL MOLIN Sylvie

Secrétaire de Séance : ROCIPON Denis

Nombre de Conseillers Date de Convocation : Le 25 Novembre 2014

en exercice : 19 présents : 14 votants : 15

Compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

1. <u>Décision Modificative N°3:</u>

73130	Commune de GRIGNON		
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL	DM n 3	2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM3

Disirration	Dépenses (1)		Recette	9S (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	8 892.57 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (fonctionnement)	0.00 €	8 892.57 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	9 092.57 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	9 092.57 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6616 : Intérêts bancaires et sur opérat° de financement (escompte)	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 092.57 €	9 092.57 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	9 092.57 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	9 092.57 €	0.00 €
D-4581002 : Travaux SIEBE coeur de village	0.00 €	9 697.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 697.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimontales	0.00 €	9 697.00 €	0.00 €	9 697.00 €
R-1323-36 : Secteur Centre Village	0.00 €	0.00 €	37 339.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'Investissement	0.00 €	0.00 €	37 339.00 €	0.00 €
R-1641-45 : Centre Technique Municipal	0.00€	0.00 €	0.00 €	46 431.57 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 431.57 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	9 697.00 €	48 431.57 €	58 128.57 €
Total Général	9 697.00 €		9 697.00 €	

Bruno KARST présente cette décision modificative qui autorise la souscription d'un prêt relais pour faire face à la baisse de recettes notamment FCTVA sur le pôle médical et la subvention pour l'accompagnement des logements sociaux. Il insiste sur le fait que l'année 2015 risque d'être tendue compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat.

François RIEU tient à rappeler que le Budget Primitif 2014 avait été voté sous son mandat avant la notification des dotations de l'Etat. Concernant la participation de la commune au CIAS qui est en forte hausse, il convient de préciser que son évolution est récente et postérieure aux élections. Le budget doit effectivement absorber la non éligibilité totalement imprévue du pôle médical au FCTVA et la suppression de l'enveloppe départementale destinée à l'accompagnement des Logement sociaux. Il souhaite rappeler que nombreux étaient les dossiers en attente sur cette aide qui est maintenant intégrée au Contrat de Territoires (CTS). Il rappelle la politique de réduction des dépenses engagée par le Département qui a décidé une baisse de 2 000 000 € de l'enveloppe départementale attribuée au FDEC (Fonds Aide aux communes), il rappelle également qu'une somme de 120 000 € non affectée au FDEC 2014 reste sur les 5 cantons concernés.

Bruno KARST porte à la connaissance de l'assemblée que le dossier du Centre Technique Municipal sera aidé au titre du FDEC par le Département pour une 1^{ère} tranche arrêtée à 37 000 € d'aide. Il aurait souhaité voir les autres dossiers retenus en priorité.

François RIEU répond qu'il est plus simple pour les services de flécher un seul dossier que plusieurs petits, et qu'ainsi les choses sont bloquées donc plus sures.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la DM3.

2. Prêt Relais auprès de la Caisse d'Epargne :

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances fait part du possible besoin de financent pour clore le compte administratif 2014 compte tenu de l'incertitude dans l'encaissement des subventions avant le 31 Décembre 2014. Il propose de conclure un prêt relais de 100 000 € pour couvrir ce besoin qui ne serait mobilisé que quelques semaines le temps de faire le « lien ».

C'est pourquoi, afin de diminuer le cout financier, il propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne dont la commission d'engagement est la plus faible.

Les caractéristiques de ce prêt sont :

Montant : 100 000 € Taux fixe : 1.65 % Périodicité trimestrielle Commission : 0.20 % (200 €)

Remboursement anticipé total ou partiel possible à tout moment et sans indemnité

Durée : jusqu'à 3 ans selon le contrat type caisse d'épargne

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l unanimité

- DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt relais de 100 000 € selon les caractéristiques énoncées ci-dessus

- AUTORISE Madame le maire à signer le contrat de prêt correspondant

3. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 15 Validé le 15 Décembre 2014